



Donation à un enfant

Par **louissette54**, le **09/08/2019** à **17:52**

Bonjour

Je suis divorcé. J'ai une maison à étage j'habite le bas et ma femme le haut. Je voudrais donné ma part à une fille aïs je le droit

Par **amajuris**, le **09/08/2019** à **18:32**

bonjour,

à qui appartient la maison ? si vous êtes le seul propriétaire, vous pouvez faire une donation d'une part de cette maison à votre fille mais je vous conseille de donner que la nue-propriété et d'en conserver l'usufruit.